

Propriétaire d'un meublé de tourisme?



Gagnez des étoiles et des avantages pour 5 ans !

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile. (Article D324-1 du Code du tourisme).



Proximité

Un interlocuteur départemental, partenaire de votre office de tourisme



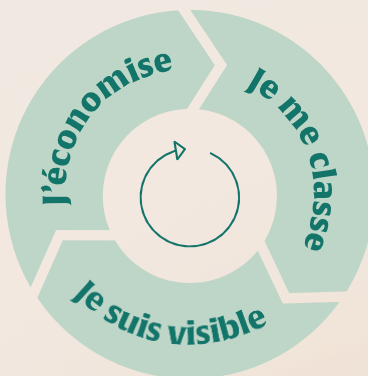
Expertise

3 000 meublés classés depuis 15 ans.
Des évaluateurs formés et agréés



Conseil

Lors de la visite, un regard professionnel et des conseils sur la mise en marché



Les avantages à faire classer mon meublé



Garantie
de qualité



Taxe de séjour
fixe



Affiliation gratuite
à l'ANCV (chèques
vacances)



71 % d'abattement fiscal
(sur vos loyers perçus pour une
déclaration en micro-BIC)



Exonération de la CFE pour
les résidences personnelles
(selon les collectivités)

Faire classer son meublé? Rien de plus simple avec la FDOT Isère

01

Je contactez directement
l'évaluateur de la FDOT
Isère au 06 79 76 64 12
ou par mail : [classement@
fdot-isere.com](mailto:classement@fdot-isere.com) pour
prendre rendez-vous

02

Un évaluateur qualifié
remplit sur place la grille
de critères nationale
Atout France et répond
à mes questions sur la
location de mon meublé
de tourisme

03

Ma décision de classement
est actée le jour même
si le classement
est validé. Rapport
de visite et attestation
de classement sont
envoyés sous un mois

Combien ça coûte?

160 euros pour 5 ans, soit l'équivalent de 32 euros par an, quels que soient la taille de mon meublé et le niveau de classement demandé



**Classez votre meublé de tourisme avec la FDOT Isère:
la garantie d'un service de qualité**



FDOT Isère

Fédération Départementale
des Offices de Tourisme de l'Isère



04 76 63 05 86



contact@fdot-isere.com



www.fdot-isere.com

Vous êtes propriétaire de chambres d'hôtes?



La FDOT Isère propose également
le référencement de vos chambres
d'hôtes dans le cadre du dispositif
national Chambre d'hôtes références®.
Contactez-nous pour en savoir plus